

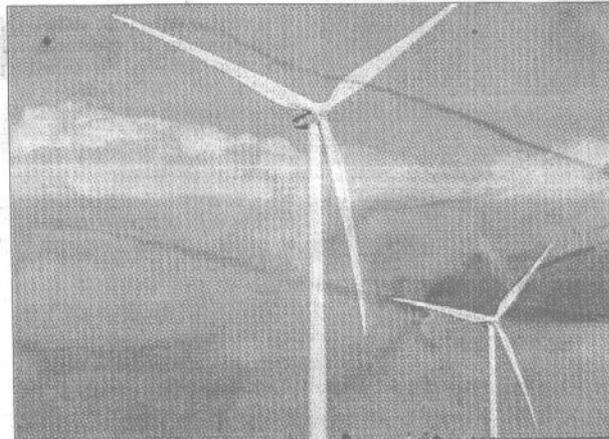
## Climat et énergie dans l'air du temps

Le climat, l'air et l'énergie auront leur schéma régional en Auvergne, comme le stipule la loi du 12 juillet 2010, dans le prolongement du Grenelle de l'environnement.

Depuis lundi et jusqu'au 16 mars, la population auvergnate est invitée à consulter le projet de ce schéma, et à émettre ses observations sur ce schéma, élaboré conjointement par le ministère et le Conseil régional.

Dans ce schéma figurent les principales pistes d'adaptation au changement climatique. Il se compose d'un rapport présentant l'état des lieux régional de la production et la consommation d'énergie, et d'un document d'orientations ventilées en seize secteurs, avec un effort particulièrement important dans celui du bâtiment. À ces deux documents s'ajoute le schéma régional éolien, qui mentionne la liste de communes dans lesquelles peuvent être créées des zones de développement de l'éolien.

En 2005, la production d'énergie renouvelable ré-



**ÉNERGIE.** Le vent produit actuellement 12 % de l'énergie renouvelable en Auvergne. PHOTO THIERRY LINDAUER

### ■ Où consulter le schéma en Auvergne ?

Le document présentant le schéma régional peut être consulté à la préfecture à Clermont-Ferrand, au siège du conseil régional à Chamalières, à la préfecture de l'Allier à Moulins, à la préfecture du Cantal à Aurillac, à la préfecture de la Haute-Loire au Puy-en-Velay, et dans les sous-préfectures de Montluçon, Vichy, Mauriac, Saint-Flour, Brioude, Yssingaux, Ambert, Issoire, Riom, Thiers. Il est également consultable sur les sites Internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne ([www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr)) et du conseil régional ([www.auvergne.org/environnement.html](http://www.auvergne.org/environnement.html)). Les observations devront être adressées par courrier à la DREAL Auvergne, 7, rue Léo-Lagrange, 63000 Clermont-Ferrand, ou par courriel : [srcae.dreal-auvergne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srcae.dreal-auvergne@developpement-durable.gouv.fr).

gionale couvrait 12,2 % de la consommation énergétique finale, notamment grâce au développement des grands barrages hydroélectriques (production d'électricité) et à l'usage du bois-énergie dans les ménages (production de chaleur).

### L'éolien a le vent en poupe

L'augmentation de la production hydro-électrique semble limitée en Auvergne, mais la région dispose d'atouts sérieux dans la biomasse et l'éolien. En progression notable depuis six ans, la production éolienne est passée de 0 % en 2005 à 4 % en 2009 dans le bouquet énergétique de l'Auvergne.

Encore modeste par rapport au bois et à l'hydraulique, l'éolien contribue à 12 % de la production énergétique régionale renouvelable. Au 31 août 2011, la puissance éolienne de l'Auvergne était de 169 mégawatts, soit 2,72 % de la puissance éolienne de la France métropolitaine (6.211 mégawatts), ce qui correspond à la douzième place des régions. ■